

## Les impasses du RSA

*Un rapport de la Cour des comptes, publié le 13 janvier, confirme les réserves de l'UNSA sur l'efficacité du RSA notamment pour l'accès à l'emploi.*



Mis en place en 2008, le Revenu de solidarité active (RSA) ne cesse de voir son nombre d'allocataires augmenter. Il est passé de 1,3 million à 1,9 million entre 2008 et 2015, avec un pic en novembre 2020 de 2,1 millions, dû essentiellement à la crise Covid.

Un chiffre minoré par le non recours estimé à plus de 30 % et qui, pour l'UNSA, rend nécessaire l'automatisme du versement de l'allocation.

Le rapport met en exergue un taux de retour à l'emploi trop faible (3,9 % par mois en 2019), inférieur à celui des demandeurs d'emploi (8,2 %) et en retrait par rapport à des publics suivis dans des dispositifs spécifiques : demandeurs d'emploi de longue durée, résidents des quartiers « politique de la ville », personnes de plus de 50 ans ...

Le lieu de résidence, l'âge, le niveau de formation, la situation familiale, le handicap sont des caractéristiques pouvant avoir une influence négative.

### Un retour à l'emploi peu fréquent et précaire

La nature de l'emploi est précaire (26 % de CDI vs 39 % pour les autres demandeurs). La part des missions d'intérim, des contrats aidés et des contrats saisonniers est plus importante.

Pour éviter ce seul horizon du CDD et mieux sécuriser les parcours, pour l'UNSA, la collaboration est indispensable entre le monde économique, les branches, les entreprises, les acteurs du service public de l'emploi, de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Plus globalement, l'étude d'une cohorte sur 7 ans montre que seuls 34 % des bénéficiaires ont retrouvé un emploi. Parmi eux, seul un tiers est en emploi de façon stable. Les autres sont restés au RSA (42 %) ou en sont sortis sans travailler. Moins de deux allocataires sur dix sont en emploi.

Afin de prévenir une ancienneté qui enferme les bénéficiaires dans le RSA, et donc dans la pauvreté, l'UNSA approuve la recommandation de la Cour visant à proposer systématiquement une formation qualifiante (18 % des allocataires n'y ont pas accès) ou un emploi dans un délai maximum de deux ans.

## L'accompagnement : un enjeu dans l'amélioration du dispositif

Pour l'UNSA, ces modestes résultats posent la question centrale de l'accompagnement.

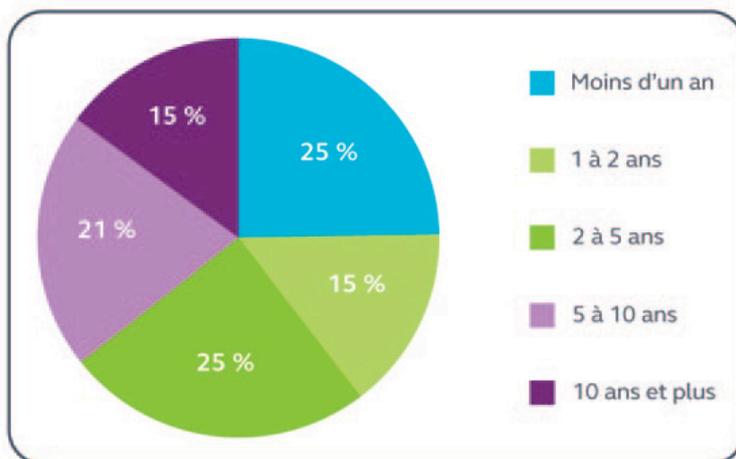
Une prise en charge par Pôle emploi non systématique, un cloisonnement entre les dispositifs, un suivi cantonné à l'accompagnement social sont, en effet pour la cour, des freins à un traitement plus personnalisé donc plus performant.

Pour toutes ces raisons, l'UNSA revendique depuis les concertations sur le RUA en 2019 (<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/283258.pdf>), un Pôle public d'accompagnement social et professionnel, guichet unique d'accompagnement social, vers et dans l'emploi, la formation, et l'insertion.

Ses missions, avec une équipe pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire, devraient être centrées en priorité sur un accueil personnalisé, simplifié au niveau des démarches afin d'évaluer les besoins de la personne, de l'orienter vers l'accompagnement le plus adapté. Tous les opérateurs et les acteurs de la formation devraient y être intégrés : Pôle emploi, Cap emploi, missions locales, conseils départementaux, IAE...

Pour l'UNSA, il y a urgence à mettre des moyens conséquents pour intensifier cet accompagnement, tant sur le volet social que professionnel. C'est une des conditions pour ne pas assigner des milliers de personnes dans des trappes à pauvreté.

### Ancienneté des bénéficiaires du RSA au 31/12/2019



Source : Drees, *Minima sociaux et prestations sociales, édition 2021*

Pour aller plus loin : rapport de la DREES :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/Minima%20sociaux%202021.pdf>